



CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE EN 2 ans

CAP
AEPE

S'adresse prioritairement aux élèves issus de 3^{ème} Générale et de 3^{ème} Prépa-Métiers.

OBJECTIFS

- ♦ Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.
- ♦ Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.
- ♦ Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.
- ♦ Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle :
 - **En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)** : multi-accueil, crèches collectives, haltes garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialistes des jeunes enfants.
 - **En école maternelle ; en accueil collectif de mineurs (ACM)**
 - **À son domicile** (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ; **en maison d'assistants maternels (MAM)**
 - **Au domicile des parents** (comme salarié d'employeur particulier ou d'organisme de services à la personne).

QUALITÉS RELATIONNELLES

Écoute, dialogue, sécurisation, patience, disponibilité, courtoisie, sens des responsabilités.

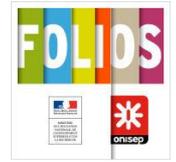
ÉPREUVES

Pour passer votre CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance vous devez avoir le niveau troisième.

ÉPREUVES	UNITÉS	COEF.	MODE
Unités professionnelles			
EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant - PSE	UP1	7	CCF
EP2 : Exercer son activité en accueil collectif	UP2	4	CCF
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel	UP3	4	CCF
Unités d'enseignement général			
EG1 : Français et Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique	UG1	3	CCF
EG2 : Mathématiques – Sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF
EG3 : Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF
Épreuve facultative : Langue vivante	UF		Oral 20 min

MATIÈRES

- ♦ **Enseignements professionnels :**
 - Pratique professionnelle
 - Pratique professionnelle et français en co-intervention
 - Pratique professionnelle et mathématiques en co-intervention
 - Réalisation d'un chef d'œuvre
 - Prévention-Santé-Environnement
- ♦ **Enseignements généraux :**
 - Français, Histoire-Géographie
 - Enseignement moral et civique
 - Mathématiques, Physique-Chimie
 - Langues vivantes (Anglais et Espagnol)
 - Arts appliqués et cultures artistiques
 - Éducation physique et sportive



Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation.

Préparation de séquences d'observation en Milieu Professionnel :

- 14 semaines obligatoires réparties sur plusieurs périodes durant les deux années.

Poursuite d'études ou Vie active :

- ♦ 85 % des titulaires d'un CAP optent pour la voie professionnelle ! Diplôme reconnu par l'État, sa fonction principale de former les élèves à un emploi.
- ♦ Les débouchés sont nombreux (crèche, halte-garderie, centre de loisirs, ...) mais il est possible de poursuivre ses études :
 - **Mentions complémentaires** (Aide à domicile...)
 - **Bac. Pro. ASSP** (Accompagnement, Soins, Services à la Personne) ; **Bac. Pro. SAPAT** (Service aux Personnes et au Territoire)
 - **Concours** : Aide Soignant, ATSEM

Informations :

- **Pour s'inscrire** – Site Internet : www.marillac.fr
- **Pour plus d'information** – Accueil : 04 68 55 50 05
Ou Secrétariat : contact@lpmarillac.fr